



default

ENVIRONNEMENT, TOURISME



L'évacuateur de crue du barrage de l'étang de Rouffiac mis aux normes

Depuis mi-octobre, le Département a lancé un gros chantier sur l'évacuateur de crue de l'étang de Rouffiac afin de le mettre aux normes d'une crue millénale. Une étape importante de ce chantier d'un montant de 650.000€ a été franchie mardi 14 mars avec la pose d'une nouvelle passerelle plus longue que la précédente, qui permet de rétablir le circuit autour de l'étang.

Publié le 14 mars 2023

Le Conseil départemental de la Dordogne mène des travaux d'agrandissement de l'évacuateur de crue du barrage de Rouffiac afin de le mettre aux normes réglementaires. L'évacuateur de crue est un organe de sécurité qui permet de protéger le barrage des effets d'une crue exceptionnelle. A Rouffiac, l'évacuateur est de type à écoulement libre, avec un seuil en béton de forme arrondie.

Les travaux d'adaptation de l'évacuateur de crue de Rouffiac ont débuté mi-octobre. Ils se poursuivent. A ce jour les ouvrages du seuil sont terminés, l'élargissement du coursier (chenal qui fait la liaison entre l'évacuateur de crue et le cours d'eau en aval du barrage) et le reprofilage de ses talus sont aux $\frac{3}{4}$ réalisés.

Ces derniers jours, l'entreprise s'affaire aux travaux d'installation de deux passerelles. Une petite qui enjambe le cours d'eau en aval de la pêcherie et dont la vocation est strictement technique pour l'exploitation des ouvrages, et surtout une grande passerelle piétonne qui permettra de franchir le coursier comme auparavant. Celle-ci a été mise en place mardi 14 mars.

Des travaux d'agrandissement nécessaires

Les travaux qui sont engagés consistent, d'une part, à augmenter la capacité de l'évacuateur de crue et d'autre part, à aménager les berges du coursier.

Dans le cas du barrage de l'étang de Rouffiac, la réglementation impose de pouvoir absorber une crue de fréquence millénale, tout en conservant une sécurité suffisante pour que les vagues produites par l'effet combiné de la crue et du vent ne viennent pas submerger la crête du barrage.

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/levacuateur-de-crue-du-barrage-de-letang-de-rouffiac-mis-aux-normes-22333495?>

En effet, si le niveau de l'eau venait à passer par-dessus le barrage, ce dernier serait très rapidement fragilisé et s'il venait à céder, une vague de 600 m³/s et 2,5 millions de m³ déferleraient dans la vallée de la Haute-Loue pour atteindre 50 cm au pied d'Excideuil un peu moins de 5 heures après la rupture !

L'évacuateur de crue était dimensionné pour évacuer une crue centennale, et son agrandissement (7 m dans sa partie amont) permettra d'entonner le débit millénal, conformément aux règles qui ont été actualisées.

A l'occasion de ces travaux d'agrandissement, le Département réaménage les rives du coursier afin de faciliter leur entretien. Pour des raisons évidentes d'écoulement, le fond et les berges doivent être libres de végétation ou de débris.

Ce n'était pas le cas avec ses parois quasi verticales et la présence de nombreux arbres trop près des berges. Cela impliquait des opérations lourdes et onéreuses pour l'entretien.

L'aménagement du coursier permettra un entretien mécanisé et facilité des ouvrages de sécurité du barrage, gage d'efficacité.

Une nouvelle passerelle plus longue

L'agrandissement du coursier ne permettait pas de conserver la passerelle existante. Elle a donc été déposée le 21 septembre 2022 avant les travaux et sera réemployée sur le site du barrage de Miallet.

Il fallait donc la remplacer par un équipement plus long. La nouvelle passerelle mesure 24 m et elle est conçue en métal et bois. Large de 2m, elle pourra recevoir le passage des piétons et des vélos mais aussi des chevaux, rétablissant ainsi le circuit du tour de l'étang.

La passerelle et sa petite sœur ont été réalisées par l'entreprise périgourdine DEMSEY (Les Lèches). Elle est composée de deux éléments de 12 m ; elle sera préalablement assemblée avant d'être levée par une grue mobile puis installée sur les culées en béton.

La pose de la passerelle est assurée par l'entreprise DOYEUX SABLIERES MONTAPONNAISES (DSM) implantée à Montpon-Ménestérol, mandataire des travaux d'agrandissement de l'évacuateur de crue. Depuis plusieurs jours, DSM travaille aux terrassements et à la construction du génie civil des passerelles. Après leur installation, les terrassements de raccordement aux accès seront mis en œuvre.

Un chantier d'un montant de 650.000 €

Afin de mener à bien le chantier, des arbres ont dû être abattus lors de la période de préparation des travaux et le paysage a bien changé à proximité du barrage.

Certaines zones, environ 2 000m², ne seront pas replantées car elles correspondent aux nouveaux talus du coursier. En revanche, certaines zones plus éloignées, notamment entre le barrage et le coursier, feront l'objet de replantations d'arbres et d'arbustes avec des essences locales et adaptées au contexte.

Le montant total de l'opération s'élève à 650.000 € TTC. Elle bénéficie d'une aide de l'Etat à hauteur de 30 % du montant HT. Les travaux sont réalisés par l'entreprise DOYEUX SABLIERES MONTAPONNAISES (24), sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'étude EGIS EAU de Limoges et la conduite d'opération du Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité du Département.

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/levacuateur-de-crue-du-barrage-de-letang-de-rouffiac-mis-aux-normes-22333495?>

Pose de la nouvelle passerelle au-dessus de l'évacuateur de crue



<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/levacuateur-de-crue-du-barrage-de-letang-de-rouffiac-mis-aux-normes-22333495?>

